

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 août 2015

La réunion a eu lieu à la Salle du Conseil, à 20 heures. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués ; Mr Yves FARNIERAS a donné pouvoir à Mr André FREYSSAC ; les autres conseillers municipaux étaient présents (arrivée de Mr David CHAULET à 21h30).

1- Approbation du P.V. de la séance du 6 août 2015

Après lecture, le P.V. de la séance du 6 août 2015 est approuvé par 9 voix « pour » et 1 abstention.

2- Aménagement d'une aire de stockage à la forêt sectionale du Mons et projets de coupes sur les sections Monsieur Grégory LABAUME, Technicien patrimonial de l'ONF, présente le projet d'aménagement d'une aire de stockage à la forêt sectionale du Mons.

Il indique que trois interventions sont prévues pour l'année 2016 sur la parcelle n°6 :

- une coupe rase sur le peuplement de sapin géant de Vancouver dépérissant (semis acquis sur l'intégralité de la zone),

- 4^{ème} éclaircie dans le peuplement de Douglas,

- 3^{ème} éclaircie dans le peuplement Nord de mélèze.

Le volume de bois à sortir est important et l'enlèvement est réalisé via une parcelle privée qui est proche d'une zone humide.

Il est proposé de créer une place de dépôts et de retournement pour les grumiers d'une surface d'environ 1 222 m² ; l'investissement s'élèverait à 9 000 € TTC.

Le projet peut faire l'objet de financements auprès de l'Etat, l'Europe et le Conseil Départemental (80 % du montant des travaux).

Des coupes seront également réalisées sur les sections de May / La Diavette et Cisterne.

Le Conseil Municipal charge l'ONF de gérer les coupes de bois et de soumettre le dossier de financements aux instances concernées.

3- Ecole et Garderie

♦ Agent de garderie

Monsieur le Maire fait savoir que l'agent en charge de la garderie périscolaire du matin (de 8h à 9h) et du midi (de 12h à 13h30) ne souhaite pas voir son contrat renouvelé.

♦ ATSEM

L'ATSEM a été placée en temps partiel thérapeutique pour une période de 3 mois. Il va lui être proposé un aménagement de poste via les heures de garderie et de cantine, soit 14h par semaine.

♦ Fonctionnement de la garderie

La garderie périscolaire (matin et soir) relève de la compétence de la communauté de communes des Gorges de la Haute Dordogne. Les agents dépendent de la commune et la CCGHD rembourse les frais de personnel.

Une modification des horaires d'ouverture ne pourra être envisagée qu'après demande d'au moins trois familles.

4- Convention avec la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne pour les activités périscolaires liées à la réforme et pour la garderie (années scolaires 2014/2015 et 2015/2016)

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne assure les missions liées aux activités périscolaires et la garderie.

Les activités périscolaires sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 14h15.

Les locaux sont mis à disposition par la Commune à titre gratuit. Le personnel est mis à disposition par la Commune.

En contrepartie, la Communauté de Communes rembourse les frais de personnel (salaires + charges).

Le fonds d'amorçage de l'Etat perçu par la Commune sera intégralement reversé à la Communauté de Communes.

La garderie est proposée de 8h à 9h et de 16h30 à 18h. Le service est effectué par des agents communaux dans un local mis à disposition par la Commune.

La Communauté de Communes rembourse les frais de personnel (salaires + charges).

Deux conventions seront signées ; une première pour l'année scolaire 2014/2015 et une seconde pour l'année scolaire 2015/2016.

5- Suppression des zones pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par délibération du 26 juin 1998 et a décidé par la même délibération de créer deux zones de perception de la taxe en fonction du service rendu.

Toutefois, depuis 2009, les taux votés sur les deux zones sont identiques.

Le Conseil Municipal décide de supprimer les deux anciennes zones de perception de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de ne retenir qu'une seule zone de perception comprenant l'ensemble du territoire de la commune.

6- Point sur les travaux

- Le marché de voirie a été réceptionné. Le montant total des travaux est de 148 888.53 € TTC.
- Les travaux des logements de l'école ont repris et devraient être livrés fin octobre 2015.
- Les travaux n'ont pas été réceptionnés aux captages du Mons. Un drain doit être repris.

7- Fermeture du VIVAL

La supérette VIVAL va cesser définitivement son activité le 31 août 2015. Il rappelle l'importance d'un tel commerce pour la commune.

Les élus décident d'étudier les possibilités d'aménagement du bâtiment situé derrière la boucherie pour en faire un commerce de proximité. Il s'agit de la parcelle n°AB23 d'une superficie de 1 are 81 ca. Monsieur le Maire est chargé de faire appel à un cabinet d'études.

8- Terrain de la Sagne

Une personne est intéressée pour acheter la parcelle B813 à La Sagne (en face le garage communal), en vue de réaliser une construction.

Le Conseil Municipal décide de borner le terrain et de demander un certificat d'urbanisme.

La prochaine séance est prévue le 16 octobre 2015. L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h00.